Retraites : tenir bon jusqu'aux vacances !

Comment ?

TRÈS IMPORTANT

Continuer à déclarer **massivement** son intention de faire grève. Cela n'engage à rien, mais libère de la contrainte de devoir se déclarer 48h avant et maintient la pression.

Déclaration d'intention de grève jusqu'au 21/02/20
Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,
je vous informe de mon intention d'être en grève les 12, 13, 16, 17, 18, 19 et 20 décembre 2019 ; les 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30 et 31 janvier 2020 ; ainsi que les 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020.
Cordialement, Prénom NOM, Ecole, Circonscription

Jeudi 5 décembre :
Plus de 3000 manifestants à Aurillac, 250 à Saint-Flour.
Action collage d'affiches dans le centre-ville, décidée en AG.

Dimanche 8 décembre :
Action tractage au rond-point du magasin Géant à Aurillac, décidée en AG.

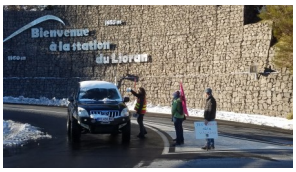

Mardi 10 décembre :
Plus de 750 manifestants à Aurillac
Action tractage au rond-point du Lioran, décidée en AG.

ORGANISATION DE GRÈVES RELAIS

Des collègues PE en sont déjà à 3, 4 ou 5 journées de grève. Il faut maintenant réfléchir à la grève relais pour tenir jusqu'aux vacances en partageant l'effort entre collègues, entre écoles.

CAISSE DE SOLIDARITÉ DES GRÉVISTES

Une caisse de solidarité des grévistes, intersyndicale, vient de voir le jour. Les collègues qui ne participent pas à la grève peuvent alimenter cette caisse.

Les collègues grévistes pourront solliciter la caisse de solidarité durant les vacances de Noël.

Le lien : http://bit.ly/2t5qW9S